
Russie : les hommages à A. Navalny se heurtent aux répressions

Description

Le prêtre Grigory Mikhnov-Vaïtenko, arrêté le 17 février parce qu'il souhaitait organiser un service commémoratif en hommage à Alexeï Navalny, dont le décès a été annoncé le 16 en milieu de journée, a été hospitalisé à la suite d'un accident vasculaire cérébral intervenu durant sa détention au poste de police.

Bien connu à Saint-Pétersbourg en tant qu'archevêque de l'Église orthodoxe apostolique et militant des droits de l'Homme, le prêtre avait annoncé le 16 février au soir sur son compte Facebook son intention de célébrer le lendemain à midi un service commémoratif, près de la pierre des Solovki (métro Gorki) où de nombreux habitants de la ville étaient venus déposer des fleurs : « *Conformément au paragraphe 3 de l'article 1 de la loi sur les réunions, rassemblements, manifestations et marches à Saint-Pétersbourg. Je considère que ce message est suffisant et exhaustif !* », précisait-il dans son post.

Il a été arrêté le lendemain matin alors qu'il quittait son domicile. Les services de police avaient l'intention d'organiser un procès à son encontre le 19, sur la base de la loi sur l'organisation de rassemblements non coordonnés.

Le service commémoratif pour A. Navalny a bien eu lieu, toutefois, mené par un autre prêtre de l'Église orthodoxe apostolique.

Boris Vichnevski, député de l'assemblée législative de Saint-Pétersbourg a commenté : « *Pensez-y : dans un pays où la majorité professe l'orthodoxie, où l'on parle sans cesse des valeurs, de la foi et des traditions orthodoxes, un prêtre orthodoxe veut organiser un service commémoratif. Et pour cela, il est détenu et jugé.* »

Selon OVD-Info, le 18 février au matin, plus 400 personnes avaient été arrêtées par les services de force dans 36 villes de Russie pour avoir voulu rendre hommage à l'opposant assassiné. C'est à Saint-Pétersbourg que les détentions seraient les plus nombreuses, les tribunaux locaux ayant déjà condamné 5 personnes à 5 jours d'emprisonnement pour « *manifestation dans un lieu public* ». Il est reproché à ceux ayant souhaité déposer des fleurs d'avoir « *gêné le passage des piétons* ».

Sources : Meduza.io, OVD Info, Facebook.

date créée

18/02/2024

Champs de Méta

Auteur-article : Céline Bayou